AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-6-64 308939

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS (Tél. 87-26-92)
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

SUPPLEMENT N° 2 AU BULLETIN N° 45 DE JUIN 1964 - INDRE-ET-LOIRE - MAINE-ET-LOIRE - VIENNE

SUPPLEMENT N° 3 AU BULLETIN N° 45 DE JUIN 1964 -
VENDEE .... P 31
SARTHE .... P 30
DEUX-SEVRES .... P 37
LOIRE-ATLANTIQUE .... P 32

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU - (Sauf vignoble de la Loire-Atlantique)- Des taches apparaissent de plus en plus nombreuses. Les récentes pluies ont parfois complètement éliminé la protection et ont provoqué de nouvelles contaminations dont les taches sortiront à partir du 19 Juin. En conséquence :

- Dans le vignoble de Muscadet de Maine-et-Loire, effectuer un traitement immédiat.
- Dans les vignobles traités avant le 13 Juin conformément aux suppléments n° 1 et 2 du 10 Juin, effectuer également un traitement immédiat, si la protection a été éliminée par les pluies. Si cette protection n'a pas été éliminée, ce traitement peut être repoussé à la fin de la semaine en cours.
- Dans les autres vignobles peu contaminés et qui devaient être traités au début de la semaine en cours, effectuer immédiatement cette application.

INFORMATIONS

OIDIUM - Profiter du traitement anti-mildiou pour ajouter à la bouillie un produit anti-oïdium. Envisager sur les cépages sensibles un poudrage au moment de la floraison.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES - Dans le département de la Sarthe, les récentes pluies ont considérablement diminué l'efficacité du dernier traitement. D'autre part, le carpocapse se révèle actif. En conséquence, il convient de renouveler la protection au milieu de la semaine en cours.

Dans les Deux-Sèvres, région de la Gâtine, le carpocapse se révèle également actif et de nouvelles pontes ont été déposées. Dans tous les vergers de basse et haute tiges, où le traitement conseillé dans le supplément n°1 du 8 Juin n'a pas encore été effectué, le faire immédiatement. Dans les vergers où ce traitement a été appliqué au milieu de la semaine du 8 au 13 Juin et où la protection a été diminuée par les pluies, effectuer un nouveau traitement dans les derniers jours de la semaine en cours.

Dans les vergers des autres départements et dans les autres régions des Deux-Sèvres, effectuer un nouveau traitement au milieu de la semaine en cours.

.../...

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

INDRE-ET-LOIRE - MAINE-ET-LOIRE - VIENNE - VENDEE .... P 32
SARTHE .... P 31
DEUX-SEVRES .... P 38
LOIRE-ATLANTIQUE .... P 33

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - De nouvelles taches de tavelure apparaissent avec plus ou moins d'intensité. En conséquence il y a lieu d'ajouter un produit anti-tavelure à la bouillie dirigée contre le carpocapse.

POMMES DE TERRE

MILDIOU - La récente période de pluies orageuses a provoqué de nouvelles contaminations dont les taches vont apparaître à partir du 18 Juin. En conséquence, sur toutes les cultures de pommes de terre non destinées à un prochain arrachage, sur lesquelles la protection assurée par le dernier traitement a été éliminée par les pluies, effectuer une nouvelle pulvérisation dès réception de cette note.

Il est rappelé que les cultures tardives doivent être protégées dès qu'elles atteignent 20 cms de haut.

On pourra profiter de ce traitement pour assurer la protection contre le doryphore.

Les pommes de terre de primeur dont le feuillage est très atteint doivent être arrachées dans les meilleurs délais.

CULTURES LEGUMIERES ET GRAINIERES

MILDIOU DE LA TOMATE - Les conditions sont identiques à celles existant sur la pomme de terre. Effectuer un nouveau traitement dès réception de cette note.

TEIGNE DU POIREAU - Le deuxième vol est en cours et les premières pontes éclosent actuellement. Il est donc nécessaire d'effectuer un traitement dans le milieu de la semaine en cours en utilisant de préférence un insecticide à action curative.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
-J. DIXMERAS -

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
- R. GEOFFRION - J. BOUCHET -

- TIRAGE DU 15 JUIN 1964 - 3.930 EXEMPLAIRES -